Résolution sur le renforcement des capacités de l'Union dans la prévention des conflits et la gestion civile des crises

2001/2528(RSP) - 15/03/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a adopté une résolution invitant la Commission et le Conseil à se pencher prioritairement sur la question de la prévention des conflits et de la gestion des crises, étant donné qu'il est moins coûteux de les prévenir que de réparer les dommages qu'ils causent. Le Parlement insiste sur le fait que l'Union européenne a déjà à sa disposition une large gamme de moyens pour prévenir les conflits, y compris depuis peu, un embryon de force de police européennes et la force de réaction rapide. Elle dispose également de moyens de limiter le flux d'armes vers les régions en conflit grâce à son code de conduite sur les exportations d'armes. Cependant, les parlementaires considèrent qu'ils serait utile de dresser un inventaire de tous ces mécanismes de manière à identifier les éventuelles carences. Le Parlement demande que la capacité de renseignements, d'information et d'analyse de l'Union européenne soit améliorée. Il estime indispensable d'associer les ONG, la société civile et les médias indépendants à une politique de prévention des conflits. Il faut aussi, en amont, s'attaquer aux racines des conflits. À cette fin, la Commission, le Conseil et les États membres sont invités à prendre toutes les mesures nécessaires pour coordonner leurs actions afin de prévenir le développement des conflits, y compris en établissant des règles de base pour rendre possible une action coordonnée.